

au 2^e tour

Socialiste de la Seine

Paris, 30 avril. — Le conseil fédéral de la Fédération socialiste de la Seine s'est réuni hier soir pour examiner la situation électorale en vue du deuxième tour de scrutin du 10 mai.

Voici la résolution adoptée à l'unanimité : « La Fédération de la Seine, fidèle au texte et à l'esprit de la motion votée à l'unanimité par le Parti en son congrès national d'Amiens, et ainsi conçue :

« Le Parti contribuera de toutes ses forces à tout ce qui peut mettre en échec la réaction militariste. Il se reconnaît obligé à défendre la cause du prolétariat et du socialisme, mais ne se séparant pas de la République, de la laïcité et de la paix, au second tour, là où il n'aura pas de chances de victoire, il donnera librement son concours aux candidats des autres partis, à proportion de la vigueur et de la netteté du combat mené par eux contre les trois ans contre la guerre, contre le chauvinisme, contre la coalition militaire et cléricalle.

En application de ces principes et après examen de la situation politique dans chaque circonscription de la Seine, la Fédération a pris les décisions suivantes dont l'application est confiée aux sections intéressées.

Sont maintenues les candidatures suivantes : Groussier, 1^{re} du 10^e — Lavard, 2^e du 11^e — Colly, 2^e du 12^e — Navard, 2^e du 13^e — Bracke, 1^{re} du 14^e — Aubriot, 1^{re} du 15^e — Laveyroux, 2^e du 15^e — Rouanet, 1^{re} du 18^e — Cachin, 3^e du 18^e — Laval, 2^e de St-Denis — Bon, 5^e de St-Denis — Morizet, 6^e de St-Denis — Ducos de la Haillet, 7^e de St-Denis — Fougère, 1^{re} de Sceaux — Bachelot, 4^e de Sceaux — Mayras, 3^e de Sceaux — Jean Louquet, 5^e de Sceaux — et Nectoux, 6^e de Sceaux.

Sont maintenues aussi, pour les mêmes raisons, les candidatures des citoyens Grenier, 2^e du 5^e, en face de M. Desplas Dubois, 1^{re} du 19^e, en face de M. Lejard, et Bachelot, 4^e de St-Denis, en face de M. Bolsanowski — et Jean Martin, 4^e de Sceaux, en face de M. Coustant.

La candidature du citoyen Sardin, 2^e du 10^e, est retirée purement et simplement en l'absence d'un candidat républicain antiproscription à opposer au nationaliste et imperialiste socialiste Tournaud.

Est également retirée la candidature du citoyen Courtois, 2^e du 14^e.

La candidature du citoyen Albertin, 1^{er} du 5^e, est retirée, et la Fédération invite les électeurs socialistes à reporter leurs voix sur M. Painlevé, député sortant, radical, 1^{er} de St-Denis.

La candidature du citoyen Drouot, 1^{er} du 11^e, est retirée, et les électeurs socialistes sont invités à reporter leurs voix sur M. Paul Hymacine-Loyson, député sortant, radical, 1^{er} de St-Denis.

Dans les Départements

CORREZE

Dans la 1^{re} circonscription de Tulle, le socialiste Aussoulet, qui a eu 2,150 voix, se retire purement et simplement. Restent en présence M. Mons, député sortant, radical-socialiste, 5,411 voix et M. Vachot, candidat de l'Alliance démocratique, 4,517 voix.

FINISTERE

La fédération socialiste du Finistère a décidé de retirer purement et simplement les candidatures des citoyens Masson, Le Goff et Kernellien, socialistes, qui ont été mise en ballottage au scrutin de dimanche dernier contre MM. Boilloux-Laffon et Le Bail père et fils, candidats républicains dans les 1^{re}, 2^e et 3^e circonscriptions de Quimper.

LOIRE

Le parti socialiste unifié maintient dans la 2^e circonscription de Saint-Etienne la candidature du citoyen Lafont, maire de Firminy, qui a obtenu 9,368 voix contre M. Boudoin, progressiste, député sortant, 8,443, et M. Georges Bérét, briandiste, 2,185.

NIEVRE

Dans l'arrondissement de Cosne, M. Chaurand, ancien député de Paris, candidat radical-socialiste, ayant été mis en minorité par M. Jousselin, député sortant, candidat de la fédération des gauches, et Laurent, socialiste unifié, s'est désisté en faveur de ce dernier.

Dans la 1^{re} circonscription de Châtreaux le socialiste Clermont-Quiraud, qui a eu 1,523 voix se désiste en faveur de député radical-socialiste sortant, M. Simon (7,228 voix) qui reste en présence du candidat progressiste, M. de Lantour (8,907 voix).

M. Henri Régnanet, ancien procureur de la République à Provins, candidat radical-socialiste dans l'arrondissement de Tonnerre, se désiste en faveur de M. Masson, député sortant, radical-socialiste, qui a obtenu 3,411 voix contre 2,580 à M. Perron-Pradier, député sortant, candidat de la fédération des gauches. M. Régnanet a rallié 1,581 suffrages.

Rochefort, 30 avril. — Cédant aux sollicitations de ses amis, M. de Lessens, député sortant, maintient sa candidature dans l'arrondissement de Rochefort. M. Régnanet, radical-socialiste, s'est désisté en faveur du citoyen Bonet, socialiste unifié, ainsi qu'en tête au premier tour.

Les partisans de M. Charles Briand, républicain socialiste, font circuler une pétition réclamant le maintien de sa candidature.

Enfin, M. Charles Vallée, armateur, à Nantes, qui se réclame de la fédération des gauches, pose sa candidature au scrutin de ballottage dans l'arrondissement de Rochefort.

Paris, 30 avril. — On sait qu'aux termes de l'article 26 de la loi du 12 juillet 1905, l'avoué qui représente une partie devant le tribunal est tenu de lui rendre compte de l'exercice de ses fonctions, est dispensé de présenter une procuration.

La Cour de cassation vient de juger que cette disposition ne s'applique pas au cas où l'avoué forme, au nom de son client, un pourvoi en cassation contre une décision du juge de paix statuant en matière d'inscription ou de radiation sur les listes électorales.

Un avoué, agissant au nom de son client et se disant mandataire légal aux termes de l'article 26 de la loi du 12 juillet 1905, était présenté devant le greffier de la justice de paix et avait déclaré se pourvoir en cassation contre un jugement qui avait ordonné la radiation de son client de la liste électorale de la commune.

La chambre des requêtes a décidé que si, en matière électorale, la déclaration du pourvoi peut être faite par mandataire, c'est à la double condition de justifier d'un pouvoir spécial reçu à cet effet et d'établir que ce pouvoir, nécessairement écrit, existait au moment du pourvoi. La possibilité de ce pouvoir spécial s'impose même à l'avoué, qui ne saurait se prévaloir d'un mandat légal. La chambre des requêtes a donc déclaré que l'avoué, non muni de ce pouvoir spécial, avait été sans qualité pour former le pourvoi en cassation.

LE 1^{er} MAI

A PARIS ET EN PROVINCE

Paris, 30 avril. — Le Parti socialiste et la C. G. T. ont, surant l'usage, publié des manifestes pour inviter les travailleurs à chômer le 1^{er} mai. Mais aucune manifestation dans la rue n'aura lieu à Paris ; les chômeurs devront, d'après l'appel de la C. G. T., passer le matin dans une des trentes-trois permanences ouvertes dans les différents quartiers de Paris et de la banlieue, pour y faire pointer leurs cartes confédérales et assister, dans l'après-midi, à un des vingt-deux meetings organisés dans la Seine. Le soir, un grand meeting aura lieu à la salle Wagram, avec le concours d'un délégué allemand, d'un délégué anglais et d'un délégué belge.

En province, des meetings ont été organisés dans quatre-vingts villes ou centres industriels et des conférences seront faites à contre les trois ans et la réaction militariste. L'application des lois scélérates, les condamnations pour le Sou du soldat, l'immoralité et la criminalité du régime capitaliste, et pour la liberté de penser, le Sou du soldat et les soldats mutins, la réduction des heures de travail et la semaine anglaise.

Certaines catégories de travailleurs de l'Etat ont décidé de chômer ; notamment les ouvriers des P. T. T. qui sont affiliés, au nombre de 7,800, à la C. G. T. — sur 9,200 ouvriers que compte la corporation.

L'administration, consultée par les chefs de services, fait savoir que l'application de la loi de chômage devrait être accordée aux ouvriers ou employés qui en feraient la demande, mais que le salaire serait retenu. Au ministère du commerce, on nous confirme ces instructions, on nous a déclaré : « Nous n'innovons rien. C'est une règle constante de l'Etat, qui est en fait la demande, cesser leur service le jour du 1^{er} mai ; on leur retient, naturellement, leur salaire pour cette journée perdue. Les chefs de service ont, toutefois, le devoir de s'assurer le personnel nécessaire aux travaux urgents ou au fonctionnement normal des services.

Il a d'ailleurs été décidé par les syndicats de travailleurs de l'Etat, qui ont invité leurs membres à chômer, de prendre eux-mêmes des mesures pour ne pas entraver le marche des services.

A L'ARSENAL DE ROCHEFORT

Rochefort-sur-Mer, 30 avril. — Le Syndicat des ouvriers des établissements de la

Toulon, 30 avril. — Les employés de travaux de l'arsenal, au nombre de 180, ont en vue la mise du personnel, qui vote le dimanche d'une grève de 48 heures pour protester contre la nomination de M. de la Roche, directeur de l'arsenal, par la commission de la marine.

La grève a commencé dès ce matin. A 5 heures, les grévistes étaient massés devant le dépôt et convoqués sur les lieux par la police. Les grévistes ont été dispersés par les gendarmes à cheval, après sommation du commissaire de police.

Une vingtaine de voitures seulement sont sorties ce matin. Sur chacune d'elles se trouvent des agents de police et des gendarmes. Ces derniers ont la permission de faire, à Toulon, tout contre du nouveau casque.

Toutes les lignes fonctionnent, mais avec un service très réduit.

Dans les P. T. T.

LA REINTEGRATION DE BORDÈRES

Paris, 30 avril. — Bordères, ancien secrétaire général du syndicat des sous-agents des P. T. T. et secrétaire de la fédération postale, vient d'être réintégré dans son emploi de courrier ambulancier.

Révoqué il y a quelques mois à la suite de sa comparution devant un conseil de discipline pour y répondre d'un ordre du jour dans lequel le sous-secrétaire d'Etat aux postes, M. Champaud, était critiqué en termes très vifs, Bordères avait fait, à l'instigation des organisations postales, plusieurs demandes successives de réintégration. Mais comme ces démarches restaient sans succès, dans tous les congrès et dans chacune des réunions des trois organisations fédérées, A. G. des agents, syndicat des sous-agents et syndicat des ouvriers des P. T. T., protestaient contre la révocation de Bordères, parce qu'elle constituait « une violation du droit syndical et de la liberté d'opinion ».

M. Doumergue et les Gymnastes

Paris, 30 avril. — M. Doumergue, président du Conseil, a reçu ce matin, au ministère des affaires étrangères, MM. Saint, président d'Union-Vivants, maire de Rennes, et Cazalat, venus pour l'inviter à accompagner le président de la République à la fête fédérale de gymnastique qui aura lieu à Rennes les 31 mai et 1^{er} juin.

M. Doumergue a très aimablement promis de faire tous les efforts pour se rendre à Rennes le 31 mai.

Une concierge assommée à coups de marteau

A PARIS

L'ASSASSIN, POURSUIVI PAR LA FOLLE, EST ARRÊTÉ ET LYNCHÉ

Paris, 30 avril. — Un crime particulièrement atroce a été commis cet après-midi, en plein centre de Paris, 48, boulevard Magenta. Une personne qui remplaçait une concierge dans la loge de cet immeuble, a surpris des cambrioleurs qui l'ont tuée à coups de marteau. L'un des misérables a été arrêté, l'autre s'est enfui et est traqué.

Il était 3 h. 15. Depuis trente minutes, une locataire du 48 du boulevard Magenta, Mme Roche, femme d'un chauffeur, remplaçait la concierge. Elle travaillait dans la loge de la loge, quand soudain un individu, grand, brun, se présenta et lui demanda un renseignement.

Mme Roche se retourna pour lire sur le tableau qu'il portait les concierges, les détails dont elle avait besoin, quand l'individu, sortant un gros marteau de sous son veston, fit avec l'instrument un moulinet et asséna un coup formidable sur la tête de Mme Roche.

L'assassin ferma la porte, ouvrit l'armoire à glace où, croyait-il, se trouvait l'argent des termes, saisit des lettres et quelques argent.

Un anneau moment une locataire de l'immeuble descendit l'escalier et frappa à la porte, en vain. Elle regarda par la fenêtre, vit du sang sur le parquet, et la tête écarlée de la malheureuse victime. Puis elle aperçut un homme qui se dissimulait. Affolée, la locataire cria : « Au voleur ! A l'assassin ! »

LA FOLLE DU MEURTREUR Des passants se précipitèrent, pénétrèrent dans le couloir, ce que voyant, le meurtrier bondit hors de la loge, le marteau à la main et se fraya un chemin dans la direction de la rue des Vinaigriers.

Un agent de service sur le trottoir opposé avait entendu le cri de la folle et vit l'assassin s'enfuir. Il se lança à sa poursuite.

La foule le suivait. « Arrêtez-le ! Arrêtez-le ! » hurlait-on. Le meurtrier, dont les vêtements étaient rouges de sang, tourna par la rue des Vinaigriers, enfila le passage Dubail, et fut instantanément rejoint, le saisit au collet, et fut amené devant le commissaire de police.

MACABRE INCIDENT ELECTORAL Toulouse, 30 avril. — Un incident à la fois comique et macabre vient de se produire à Montréjeau à l'occasion des élections législatives et de la défaite infligée par M. Ribet, député radical, à son concurrent M. Abellet, sous-préfet et congréganiste également.

C'est dans le pays une tradition fort ancienne, probablement contemporaine du suffrage universel lui-même, de procéder à un simulacre matériel des obèques du candidat blackboulé. A cet effet, un cercueil est requis et porté en cortège, cependant que des pieux volontaires se forment en cortège et par diverses manifestations bouffonnes.

— Va près d'elle... la mère... qu'on ne lui fasse pas de mal. Comme il faut... comme il faut qu'elle ait souffert... Non... je reste avec toi... je ne te quitte point.

— Des hommes encore s'approchèrent : cette fois il fallut le porter, le malheureux fort de la Halle.

— Lui, dont les bras d'athlète soulevaient, sans presque d'effort, les fardes pesants, dont les épaules vêtues du collier gris, se penchaient à peine sous le fais, s'évanouit de nouveau quand on l'étendit, avec une peine infinie, dans la longue voiture où le drap blanc orné de la croix rouge, hissé par les sièges, défilait dans la brise de la rue.

— Il y a, paraît-il, beaucoup de cellules au niveau de la mer et, à la marée montante, les matheux prisonniers attendent tremblants d'autres cellules sont si petites que les occupants...

— Vous n'avez pas de pain ? — Non, mais j'ai du pain. — Vous n'avez pas de viande ? — Non, mais j'ai de la viande. — Vous n'avez pas de légumes ? — Non, mais j'ai des légumes.

— Vous n'avez pas de sucre ? — Non, mais j'ai du sucre. — Vous n'avez pas de sel ? — Non, mais j'ai du sel.

— Vous n'avez pas de vinaigre ? — Non, mais j'ai du vinaigre. — Vous n'avez pas de huile ? — Non, mais j'ai de la huile.

— Vous n'avez pas de lait ? — Non, mais j'ai du lait. — Vous n'avez pas de fromage ? — Non, mais j'ai du fromage.

— Vous n'avez pas de pain de seigle ? — Non, mais j'ai du pain de seigle. — Vous n'avez pas de pain d'orge ? — Non, mais j'ai du pain d'orge.

— Vous n'avez pas de pain de blé ? — Non, mais j'ai du pain de blé. — Vous n'avez pas de pain de maïs ? — Non, mais j'ai du pain de maïs.

— Vous n'avez pas de pain de riz ? — Non, mais j'ai du pain de riz. — Vous n'avez pas de pain de millet ? — Non, mais j'ai du pain de millet.

— Vous n'avez pas de pain de sorgho ? — Non, mais j'ai du pain de sorgho. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé vert ? — Non, mais j'ai du pain de blé vert. — Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir.

— Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc. — Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.

— Vous n'avez pas de pain de blé noir ? — Non, mais j'ai du pain de blé noir. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé rouge ? — Non, mais j'ai du pain de blé rouge. — Vous n'avez pas de pain de blé blanc ? — Non, mais j'ai du pain de blé blanc.

— Vous n'avez pas de pain de blé tendre ? — Non, mais j'ai du pain de blé tendre. — Vous n'avez pas de pain de blé dur ? — Non, mais j'ai du pain de blé dur.